



**Monsieur Philippe WAHL**  
Président du Groupe La Poste  
9 rue du Colonel Avia  
75 757 Paris Cedex 15

Montreuil, le 29 Novembre 2024

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la journée d'action nationale des services publique du 5 Décembre 2024, pour une hausse des salaires, pour la création d'emplois et la déprécarisations, la retraite à 60 ans, l'amélioration des conditions de travail, pour le maintien et le développement des services publics.

**Notre Fédération met à disposition un préavis de grève de 24 heures, pour la journée du 5 Décembre 2024**, afin de couvrir tous les arrêts de travail qui seront décidés par les personnels de La Poste quel que soit leur statut : fonctionnaire, agent contractuel de droit public ou privé, cadre et non cadre, ainsi que tout personnel appelé à exercer une activité professionnelle au sein des services dans la période. Pour les régimes de travail, cycliques ou assimilés, il prendra effet à partir du Mercredi 04 Décembre 2024 à la prise de service des équipes de nuit au samedi 07 Décembre 2024, fin de service des brigades de nuit.

Trop de salariés, notamment ceux particulièrement exposés et dits de « 2ème ligne », sont maintenus à de bas salaires et ne voient aujourd'hui aucune perspective d'amélioration. Les agents de la fonction publique attendent toujours et depuis des années des mesures salariales à la hauteur de la perte de leur pouvoir d'achat.

Lors de cette journée les personnels de La Poste sont susceptibles de cesser le travail pour exiger la prise en compte des revendications suivantes :

- Le maintien et développement du Service Public Postal à partir de l'unicité de La Poste et de la complémentarité de ses activités, avec création de nouveaux emplois en nombre pour assurer :
  - La ré-internalisation de toutes les activités postales
  - Une distribution 6 jours/7 avec au minimum 2 jours de repos hebdomadaires pour les personnels
  - Le maintien de la présence postale territoriale avec des Bureaux de Poste de proximité et qui exercent toutes les activités de La Poste. Cela passe par l'arrêt immédiat de tous projets de fermeture ou de transformation des bureaux de poste et de réduction des horaires d'accueil des usagers

- Une augmentation de salaire immédiate permettant de rattraper et d'augmenter le pouvoir d'achat, l'attribution du 13<sup>ème</sup> mois, un véritable dispositif de déroulement de carrière transparent par l'accès à la promotion, l'augmentation du point d'indice de la Fonction Publique et une égalité salariale femmes/hommes sur la base : « à travail égal, salaire de valeur égale », la revalorisation du complément de rémunération et que celui-ci soit lié au grade et non à la fonction.
  
- Le développement de l'emploi :
  - Maintien dans l'emploi des personnels avec des inaptitudes
  - Embauches en CDI des contrats précaires
  - Arrêt de la sous-traitance et externalisation des activités

Des libertés syndicales reconnues et de nouveaux droits d'intervention et d'expression pour les représentants syndicaux et les salariés. L'abandon de toutes les sanctions et procédures liées à l'activité syndicale.

Nous souhaitons être reçus par des représentants dûment mandatés pour négocier de façon loyale et sérieuse l'ensemble des points du préavis.

A réception de votre proposition de négociation, nous vous communiquerons les noms de nos représentants qui y participeront.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

**Pour la CGT FAPT  
CHAIGNEAU Sébastien**

